



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 26787

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les motivations qui le pousse à supprimer l'apprentissage pour les jeunes à partir de quatorze ans. Avec le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (Dima) mis en place fin 2009, les élèves restent sous statut scolaire, et alternent entre les cours théoriques et les périodes en entreprises. Ils peuvent toujours décider de revenir à l'enseignement général, ce qu'ils font pour certains. Ainsi, en pratique, il semble que permettre à des jeunes de commencer un apprentissage leur a permis d'accéder à un meilleur niveau de formation. En effet, il a permis à des jeunes en difficulté d'accéder à une formation qualifiante, sans devoir attendre la fin de l'obligation scolaire et/ou de multiples redoublements pour échapper au tronc commun qui ne leur était pas forcément adapté. Aussi, il lui demande son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26787

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5223

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)